



## PONDICHÉRY 2018 – Philosophie Terminale S

### SUJET 2 : UNE LOI INJUSTE VAUT-ELLE MIEUX QUE L'ABSENCE DE LOI ?

Quelques éléments importants que l'on pouvait indiquer en **introduction** :

- Repérer les termes importants du sujet : la « loi » désigne en un premier sens une règle exprimant une obligation (morale ou juridique). Ce qui est « injuste » peut signifier tout d'abord ce qui est *illégal*, c'est-à-dire ce qui ne respecte pas le *droit positif* (= l'ensemble des lois juridiques en vigueur au sein d'une société), mais aussi ce qui est *illégitime*, c'est-à-dire ce qui va à l'encontre de certaines valeurs proprement humaines. L'expression « loi injuste » renvoie à l'idée d'une loi *illégitime*.
- Quelques éléments pour une *problématique* : il semble qu'une loi, même injuste vaille mieux que l'absence de loi, car elle permet de mettre fin à l'état de nature ; mais ne faut-il pas se donner les moyens d'établir des lois justes ? Face à l'absence de loi, comment établir des lois légitimes ?

#### I. UNE LOI INJUSTE SEMBLE ETRE LE PIRE DES MAUX

Certaines lois peuvent apparaître *illégitimes*, c'est-à-dire non conformes à des valeurs humaines. On peut alors opposer *légalité* et *légitimité*. Un exemple célèbre du conflit entre légalité et légitimité est celui de la tragédie de **Sophocle, Antigone** : le roi Créon

interdit d'enterrer un frère d'Antigone qui a trahi sa cité, et qui est mort au combat aux côtés de l'ennemi. Antigone désobéit et ensevelit son frère en secret. Elle est punie de mort par le roi. Conflit tragique : Créon se réclame de ce qui est *légal* (la loi instituée) tandis qu'Antigone se réclame de ce qui est *légitime*. La loi injuste (illégitime) est ici synonyme de cruauté inhumaine : par amour pour son frère, Antigone s'oppose à Créon ; elle fait ainsi valoir certains sentiments (l'amour fraternel), qu'elle oppose au pouvoir en place, incarné par Créon. Cf. la notion de « *désobéissance civile* », présente par exemple chez **Thoreau** : désobéir à des lois jugées illégitimes.

## II. UNE LOI, MEME INJUSTE, VAUT MIEUX QUE L'ABSENCE DE LOI

L'absence de loi = « anarchie » (absence de tout principe, de tout repère juridique). L'absence de contrainte juridique correspond à ce que **Hobbes** nomme « l'état de nature », qui désigne la situation dans laquelle se trouvent en l'absence de toute contrainte juridique. À l'état de nature, « l'homme est un loup pour l'homme », dit Hobbes, il vit dans un état d'insécurité permanente car aucune contrainte juridique ne peut dissuader de faire le mal, d'attaquer son voisin, etc.

Une loi, même injuste, permettrait de mettre fin à cet état de nature. À travers le mythe de Gygès, **Platon** affirme que les hommes n'obéissent à la loi que par peur du châtiment ; en l'absence de loi, ils se sentent libres et se comportent d'une manière imprévisible et souvent déraisonnable. Afin de se préserver du chaos, il est nécessaire d'établir des lois.

La loi peut être dite injuste si elle va à l'encontre d'une « justice naturelle » : c'est ce qu'affirme **Calliclès**, dans le *Gorgias* de Platon. À l'état de nature, il ne règne qu'une loi : la loi du plus fort. Ce qui est juste, selon Calliclès, c'est ce qui est conforme à la nature : il est donc juste que le plus fort domine le plus faible. Les lois en vigueur ont été mises en place par les « faibles » pour se protéger des « forts » ; ces lois vont donc à l'encontre de la justice naturelle, de la loi du plus fort.

Ces lois, qui peuvent être dites « injustes » car elles vont à l'encontre de la justice naturelle, sont cependant nécessaires car elles mettent fin à l'état de nature, et permettent aux plus faibles d'être protégées par un cadre juridique.

### III. UNE LOI JUSTE VAUT MIEUX QUE L'ABSENCE DE LOI

L'objectif est de parvenir à l'établissement de lois justes, c'est-à-dire légitimes, plutôt que d'en rester à des lois injustes ou à l'absence de loi. Établir des lois justes nécessite d'être équitable : c'est ce qu'affirme **Aristote** : la justice réside dans l'*équité*, c'est-à-dire dans le fait de donner à chacun en fonction de ses besoins, et non pas dans l'*égalité* (donner à tous la même chose). Une loi équitable est juste car elle est attentive aux particularités des situations auxquelles elle s'applique.

Selon **Rousseau**, une loi est juste si elle est l'expression de la volonté générale ; plutôt que l'absence de loi (état de nature, anarchie), il faut que le peuple conquière sa liberté civile (son autonomie) c'est-à-dire qu'il soit lui-même à l'origine des lois : le peuple doit être souverain, la loi doit être l'expression de la volonté du peuple.